

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 5 septembre 2025

Délibération n° 2025_118_D_URB

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Étaient présents :

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Louis GIBIER, 2^{ème} Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3^{ème} Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5^{ème} Vice-Présidente ;
Messieurs Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLON, Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :

Patrice AUBERNON à Agnès GUYARD ; Jacques BOBIN à Jessica TESSIER ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Bernard GUITTON à Fabien GABORIT.

Absents/Excusés :

Yan BALAT, Dominique CHANTOIN, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	16	4	20	20	0	0

Madame Muriel COUILLON a été élue secrétaire de séance

OBJET : SCot/PLH/AMÉNAGEMENT : Modification de droit commun n° 3 du PLU de Barbâtre – bilan de la concertation et arrêt du projet

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a prescrit la procédure de modification de droit commun n° 3 du PLU de Barbâtre par délibération n° 2025_097_D_URB en date du 12 juin 2025.

Cette procédure de modification de droit commun a pour objet :

- L'ajustement des dispositions réglementaires de la zone Ne pour permettre l'implantation d'antennes relais à Barbâtre au lieu-dit La Martinière ; cette antenne permettra une meilleure communication dans ce secteur.
- Une mise à jour des annexes du PLU (servitude d'Utilité Publique et zones archéologiques).
- La suppression de l'emplacement réservé n° 10 relatif à la création d'un local technique. Le projet n'est en effet plus d'actualité sur ce site (parcelles ZM71 et 72).

Le bilan de la mise à disposition du public, dont les modalités avaient été définies par délibération n° 2025_097_D_URB en date du 12 juin 2025, est présenté en pièce-jointe de la présente délibération et détaillé ci-après :

- Parution d'une annonce légale dans Ouest France en date du 24 juin 2025.
- Les pièces du dossier ont été mises à disposition du public en mairie de Barbâtre et à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier du 23 juin 2025 au 7 juillet 2025 inclus.

- L'ensemble du dossier était également accessible par voie dématérialisée, et consultable dans sa totalité sur le site internet de la ville de Barbâtre et sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.
- Les observations pouvaient être formulées sur des registres dédiés en mairie et à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ou par voie numérique.
- Deux observations ont été déposées durant la mise à disposition du public par courriel.

Le Conseil communautaire est invité à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de modification de droit commun n° 3 du PLU de Barbâtre.

Le dossier sera ensuite soumis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et aux Personnes Publiques Associées et une enquête publique sera organisée avant approbation.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 3, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-37 et L.153-41 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Barbâtre approuvé le 21 février 2019 et modifié les 23 juin 2021 et 09 février 2023 ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier n° 2021-188-D-URB en date du 16 décembre 2021 relative à la prescription de l'élaboration du PLU de l'Île de Noirmoutier ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier n° 2025_097_D_URB en date du 12 juin 2025 relative à la prescription et à la fixation des modalités de concertation avec le public de la modification n° 3 du PLU de Barbâtre ;
- Vu le bilan de la concertation ;
- Vu la notice de présentation de la modification n° 3 du PLU de Barbâtre et l'évaluation environnementale ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme que la concertation relative à la modification n° 3 du PLU de Barbâtre s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération n° 2025_097_D_URB du 12 juin 2025 ;
- tire le bilan de la concertation et l'approuve ;
- arrête le projet de modification de droit commun n° 3 du PLU de Barbâtre ;
- adresse le projet pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
- soumet le projet de modification de droit commun à un examen conjoint des Personnes Publiques Associées et à enquête publique conformément à l'article L.153-34 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- confirme que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège social de l'EPCI durant un délai d'un mois et d'une transmission au Préfet ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et de prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.

Signé électroniquement par : Fabien
Gaborit
Date de signature : 12/09/2025
Qualité : Président de la CC Ile de
Noirmoutier

